

# FASHION B. AIR

---

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

**31 MARS 2020**

Des exemplaires du rapport financier annuel sont disponibles sans frais auprès de la société Fashion B Air, au siège social, ainsi que sur les sites internet de FINANCIERE MARJOS (<http://www.http://fashion-belair.com/finance/publications>) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

# FASHION B. AIR

## **1. Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel**

### *1.1. Personne responsable du Rapport Financier Annuel*

#### 1.1.1. Responsable des Informations

#### 1.1.2. Attestation du responsable

## **2. Rapport de gestion au 31 mars 2020**

## **3. Comptes sociaux au 31 mars 2020**

## **4. Les rapports des commissaires aux comptes.**

# FASHION B. AIR

## 1. Attestation du responsable du rapport financier annuel

### 1.1. Personne responsable du Rapport Financier Annuel

#### 1.1.1. Responsable des Informations

Monsieur Sitruk Franck, Président Directeur Général et Président du Conseil d'Administration de Fashion B Air

#### 1.1.2. Attestation du Responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de FASHION B AIR, et que le rapport de gestion, ci après, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée ».

Fait à Paris, le 30 décembre 2020

## **FASHION B. AIR.**

### **2. Rapport de gestion sur la situation et l'activité**

**Exercice clôt le 31 mars 2020**

**FASHION B. AIR SA**  
210 rue Saint Denis  
75002 Paris  
RCS Paris n° 378 728 885  
Capital de 2 614 755,24 €

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Le 31 juillet 2020 à 10h00, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni au siège de la société et a décidé de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 30 décembre 2020 à 10 heures afin de vous soumettre différentes résolutions.

Enfin, avant de vous exposer les différentes résolutions qui sont soumises à votre vote, nous vous prions de prendre connaissance des principaux faits ayant marqué la vie de notre société au cours de l'exercice couvrant la période du 01 avril 2019 au 31 mars 2020 ainsi que des évolutions récentes constatées depuis le 01 que perçues par votre Conseil.

### 1. Présentation de l'exercice couvrant la période du 01 avril 2019 au 31 mars 2020

En K€ compte sociaux	31/03/2020 (12 mois)	31/03/2019 (12 mois)	31/03/2018 (12 mois)
Chiffre d'affaires net	6 362	8 345	10 497
Marge commerciale	4 487	5 510	6 121
Capitaux propres	13 052	15 289	15 825
Résultat d'exploitation	(3 470)	(3 952)	(1 779)
Résultat net	(2 236)	(537)	(2 286)
Disponibilités + VMP	3758	(361)	1 268

### 2. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature financière ou non ayant trait à l'activité spécifique des entreprises consolidées notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100, al.3)

Au titre des comptes sociaux, sur cette période d'une durée normale ayant débuté le 01 avril 2019 et clôturée le 31 mars 2020, soit 12 mois, le chiffre d'affaires net s'élève à 6 361 871 euros contre 8 345 287 euros au cours de l'exercice précédent d'une durée de 12 mois. La société a réalisé 240 731 euros de ventes à l'export soit 3,78 % du chiffre d'affaires total.

La marge commerciale s'élève à 3 764 624 euros soit 59,17 % du chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 mars 2020 contre 5 510 317 euros l'an passé.

Le résultat d'exploitation fait apparaître une perte de (3 469 606) euros contre une perte de (3 951 920) euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier fait ressortir une perte de (656 741) euros contre un gain de 190 101 euros au cours de l'exercice précédent ce qui donne un résultat courant avant impôts déficitaire à hauteur de (4 126 347) euros contre un résultat de même nature déficitaire de (3 761 819) euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel met en exergue un gain de 1 794 292 euros contre un gain de 3 225 131 euros au cours de l'exercice précédent.

Le niveau des capitaux propres au 31 mars 2010 s'élève à 13 052 485 euros contre 15 288 605 euros au cours de l'exercice précédent,

Avec un niveau de trésorerie nette (VMP + Disponibilités) de (3.757.047) euros contre (360 981) euros au cours de l'exercice précédent.

L'endettement financier(emprunts) de 1.070.556 euros au 31 mars 2020 est à rapprocher du montant de la trésorerie nette à la même date, soit 3.758.048 euros.

### **3. Organigramme - tableau des filiales et participations (L.233-15 CC)**

Au 31 mars 2020, FASHION B. AIR détient 2 filiales :

- LES FLORENTINES (99.99 %) exerçait une activité de vente par correspondance d'articles de Phytothérapie, bazar et textile sous enseigne « 40 carats », elle est en cours de liquidation.
- la société SPRL BEL AIR Belgique filiale à 100% au capital de 18.600€, société qui exploite un point de vente distribuant les produits « Bel Air ».
- elle a cessé son activité le 14 aout 2019.

### **4. Activité en matière de recherche et développement**

Néant.

### **5. Actionnariat salarié et des options d'actions**

Néant.

### **6. Identité des personnes physiques ou morales détenant plus de 5 % du capital (L 233-13 du CCE)**

Au 31 mars 2020 les seuls actionnaires détenant sous la forme nominative plus de 5 % du capital sont :

- Eric SITRUK (19,11 % du capital),
- Sonia SITRUK (23,48 % du capital),
- Franck SITRUK (12,80 % du capital).

Au 31 mars 2019 les seuls actionnaires détenant sous la forme nominative plus de 5 % du capital sont :

- Eric SITRUK (19,11 % du capital),
- Sonia SITRUK (21,64 % du capital),
- Franck SITRUK (13,96 % du capital).

Au 31 mars 2018 les seuls actionnaires détenant sous la forme nominative plus de 5 % du capital sont :

- Eric SITRUK (19,11 % du capital),
- Sonia SITRUK (21,64 % du capital),
- Franck SITRUK (13,81 % du capital).

Au 31 mars 2017 les seuls actionnaires détenant sous la forme nominative plus de 5 % du capital sont :

- Eric SITRUK (19,11 % du capital),
- Sonia SITRUK (21,64 % du capital),
- Franck SITRUK (13,81 % du capital).

## **7. Faits marquants de l'exercice couvrant la période du 01 avril 2019 au 31 mars 2020**

La société a négocié la résiliation anticipée de son bail au 26 avenue des Champs Elysées à Paris, moyennant une indemnité de 5 millions d'euros.

## **8. Analyse des risques**

### **- Risques de taux d'intérêt**

La plus large partie de la trésorerie de la Société est placée en parts de SICAV monétaires, non dynamiques, de droit français et porte rémunération aux environs de l'Euribor.

### **- Risques de taux de change**

Fashion B. Air réalise environ 3,78 % de son chiffre d'affaires à l'export, cependant toutes les transactions (ventes) sont effectuées en euros. Toutefois, les achats réalisés auprès des fournisseurs asiatiques (73,70 % des achats environ) sont réalisés en dollar.

Fashion B. Air est toutefois peu exposée à un risque de change en dollar car une très large partie des achats en devise sont couverts par une politique de couverture à terme auprès d'établissements bancaires.

### **- Risques sur actions**

Le poste « valeurs mobilières de placement » est principalement constitué de parts de SICAV monétaires, non dynamique (Crédit Agricole, Bred, Société Générale). Les SICAV monétaires sont sécurisées, le risque encouru est donc quasi inexistant.

#### **- Risques spécifiques liés à l'activité de prêt à porter**

Le principal risque lié à l'activité de Fashion B. Air est directement associé aux « effets de mode ». Un produit ne correspondant pas aux attentes des clients finaux pourrait générer des stocks d'invendus.

La société a activé depuis le précédent exercice la dépréciation de ses stocks dormants compte tenu du faible recours aux plate formes de déstockage depuis deux ans.

La Société ne connaît pas de risque de « pertes de créativité ». Les principaux stylistes définissant le style particulier de Fashion B. Air sont issus de la famille fondatrice de la Société.

Le risque de contrefaçon existe sur ce type d'activité et est courant pour les acteurs de ce marché.

#### **- Assurance et couverture des risques**

La Société a souscrit des assurances présentant des garanties qu'elle estime compatibles avec les risques couverts.

La Société a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés ; il n'y a également pas de risque significatif assuré en interne.

La Société a souscrit un contrat d'assurance avec la société Euler Hermès pour son activité à l'export.

La nature des activités assurées concerne la vente d'articles de prêt à porter féminin dans les pays couverts par l'assurance (garantie du risque de non-paiement, recouvrement contentieux, petits sinistres etc.).

### **9. Faits marquants depuis la clôture de l'exercice couvrant la période du 01 avril 2019 au 31 mars 2020**

La société a négocié la libération anticipée des locaux, objet du protocole ci-dessus désigné en contrepartie d'un dédommagement de deux millions d'euros.

La société a subi de manière forte les conséquences de la crise sanitaire avec en particulier la fermeture de ses points de vente.

### **10. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Pour l'exercice en cours, Fashion Bel Air a connu une rétractation de son chiffre d'affaires du premier semestre de 50.92 % par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent.

Elle se concentre sur l'amélioration de ce dernier sur le deuxième semestre

La société a procédé à la fermeture de son point de vente en Belgique exploité par sa filiale..

### **11. Liste des mandats /fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés**

Franck Sitruk : Président du Conseil d'administration

SARL JOCHE	Gérant, Associé
------------	-----------------



## 12. Délais de paiement

### Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

En vertu de l'article L441-6-1 du code de commerce, (décomposition des dettes fournisseurs au 31 mars 2019), il est précisé que le montant du poste « dettes fournisseurs » au 31 mars 2020 s'élève à 1 365 426,49 €

	Exercice clos le 31/03/2020	Exercice clos le 31/03/2019
Echéance à 30 jours	684 099,98 €	460 778,03 €
Echéance à 60 jours	161 368,13 €	451 361,01 €
Echéance à plus de 60 jours	519 958,38 €	705 891,40 €

En vertu de l'article L441-6-1 du code de commerce, (décomposition des créances clients au 31 mars 2020), il est précisé que le montant du poste « créances clients » au 31 mars 2020 s'élève à 483 845,54 €

	Exercice clos le 31/03/2012	Exercice clos le 31/03/2018
Echéance à 30 jours	318 312,68 €	610 331,62 €
Echéance à 60 jours	114 185,48 €	23 661,20 €
Echéance à plus de 60 jours	51 347,38 €	476 102,54 €

## - 13. Evolution du titre au cours de l'exercice clos au 31 mars 2020



(source, site Euronext)

- Nombre de titres au 31/03/2020 : 14 526 418
- Cours au 31 mars 2020 : 0,2840 €
- Capitalisation au 31 mars 2020 : 4 125 502,70
- Nombre de jours de cotation : 197
- Cours maximum : 0,68 €
- Cours minimum : 0,26 €
- Volume moyen annuel : 7 419,91 €

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels, (bilan, compte de résultat, et annexe), tel qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (2 236 120) €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Perte de l'exercice : (2 236 120) €

En totalité, au compte « autres réserves ».

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2020 : Néant.

Exercice clos le 31 mars 2019 : Néant.

Exercice clos le 31 mars 2018 : Néant.

-Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des 5 derniers exercices.

Nous vous informons que le personnel ne détient aucune participation au capital de la société (article 225-102 al.1).

#### **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

#### **14. Les résolutions soumises au vote**

1. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 ;
2. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;
4. Pouvoir pour les formalités

**Le Président du Conseil d'Administration**

**ANNEXE**

**Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices (Décret n°67-236 du 23-03-1967)**

	31/3/2016	31/3/2017	31/3/2018	31/3/2019	31/3/2020
<b>Capital en d'exercice</b>					
Capital social	2 614 755	2 614 755	2 614 755	2 614 755	2 614 755
Nombre d'actions ordinaires	14 526 418	14 526 418	14 526 418	14 526 418	14 526 418
<b>Opération et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	15 175 993	13 032 704	10 496 652	8 345 287	6 361 871
Résultat avant impôt, participation des salariés et amortissement et provision	(173 449)	499 588	(1 485 575)	1 831 598	(1 104 896)
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations, aux amortissements et provisions	55 014	(58 627)	(2 285 649)	(536 687)	(2 236 120)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>Résultat par action</b>					
Résultat avant impôt, participation des salariés et amortissement et provision	(0,02)	(0,03)	(0.15)	(0.00)	(0.08)
Résultat après impôts, participation, dotations, aux amortissements et provisions	0,01	(0.01)	(0.02)	(0.04)	(0.15)
Dividende attribué	0	0	0	0	0
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	125	110	72	85	85
Montant de la masse salariale	3 043 505	2 785 573	2 463 650	2 337 302	1 754 561
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 035 460	834 894	826 835	742 441	584 605

## **FASHION B. AIR.**

### **3. Comptes sociaux de Fashion B. Air au 31 mars 2020**

Désignation de l'entreprise : <u>FASHION B. AIR (BEL AIR)</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1   2  </u>															
Adresse de l'entreprise : <u>210 RUE SAINT DENIS 75002 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1   2  </u>															
Numéro SIRET * <table border="1"> <tr> <td>3</td><td>7</td><td>8</td><td>7</td><td>2</td><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>3</td><td>7</td> </tr> </table>			3	7	8	7	2	8	8	8	5	0	0	2	3	7	Néant <input type="checkbox"/> *
3	7	8	7	2	8	8	8	5	0	0	2	3	7				
Exercice N clos le, <u>3   1   0   3   2   0   2   0  </u>																	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3													
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC														
	Frais de développement *	CX	CQ	16 884													
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	44 970													
	Fonds commercial (1)	AH	AI	7 515 416													
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK														
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM														
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO														
	Constructions	AP	AQ	74 281													
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	44 161													
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 802 562													
	Immobilisations en cours	AV	AW														
	Avances et acomptes	AX	AY														
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT														
	Autres participations	CU	CV	3 218 414													
	Créances rattachées à des participations	BB	BC														
	Autres titres immobilisés	BD	BE														
	Prêts	BF	BG														
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	459 269													
TOTAL (II)		BJ	BK	6 184 389													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	30 000												
		En cours de production de biens	BN	BO													
		En cours de production de services	BP	BQ													
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS													
		Marchandises	BT	BU	2 625 618												
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW														
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	251 126												
		Autres créances (3)	BZ	CA	854 113												
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC													
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....)	CD	CE	370 039												
Disponibilités		CF	CG	5 740 825													
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	415 100													
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 730 857													
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW															
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM															
Écarts de conversion actif * (VI)	CN																
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	9 915 246													
Renvois : (1) Dont droit au bail :		2 136 500	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP													
Clause de réserve de propriété : *																	
Immobilisations :																	
Stocks :																	
Créances :																	
			(3) Part à plus d'un an :	CR													

Désignation de l'entreprise FASHION B. AIR (BEL AIR)

Néant  \*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....2 614 755,....)	DA	2 614 755
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB	19 685 310
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="BK"/> )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	425 916
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG	428 534
	Report à nouveau	DH	(7 865 910)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(2 236 120)
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
<b>TOTAL (II)</b>	DL	13 052 485	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	<b>TOTAL (III)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	310 453
	Provisions pour charges	DQ	79 496
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	389 949
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 423 373
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV	7 213
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 421 050
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 116 948
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	53 806
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	6 022 391	
Écarts de conversion passif *	<b>(V)</b>	ED	127 712
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	19 592 536	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 328 674	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 352 817	

③

# COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

FASHION B. AIR (BEL AIR)

Néant  \*

		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 713 780	FB	FC	6 713 780	
	Production vendue	}	FD	(358 998)	FE	FF	(358 998)
			FG	7 089	FH	FI	7 089
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 361 871	FK	FL	6 361 871	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN	16 884	
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	1 404 000	
	Autres produits (1) (11)				FQ	77 872	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 860 626
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	1 963 727	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	633 520	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	389 870	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	60 669	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 936 673	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	106 492	
	Salaires et traitements *				FY	1 754 561	
	Charges sociales (10)				FZ	584 605	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements *		GA	195 905
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	2 625 618
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	22 453
	Autres charges (12)					GE	56 139
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	11 330 232	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	(3 469 606)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	2	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	9 961	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	212 817	
	Différences positives de change				GN	4 699	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	227 479	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	854 113	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	26 398	
	Différences négatives de change				GS	3 709	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	884 221	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(656 741)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	(4 126 347)	

④

## COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FASHION B. AIR (BEL AIR)		Néant <input type="checkbox"/> *	
				<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	194 826	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	7 120 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	7 314 826	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	170 990	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	5 349 544	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	5 520 534	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI	1 794 292
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(95 935)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	15 402 932
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	17 639 052
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				HN	(2 236 120)
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
			– Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	24 623
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	10 165	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
	obligatoires		A9		
(13)	Dont cotisations facultatives Madelin		A7		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	





Désignation de l'entreprise <b>FASHION B. AIR (BEL AIR)</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
		TOTAL I						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 4		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9	16 884	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	9 334 363	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP	74 281	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	48 231	KT		KU	1 200	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	3 161 109	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	42 442	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	393 310	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	3 719 372	LO		LP	1 200	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	3 218 414	8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	438 223	IU		IV	24 180		
TOTAL IV				LQ	3 656 637	LR		LS	24 180		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	16 710 372	ØH		ØJ	42 264		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ	16 884	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV	1 773 976	LW	7 560 387	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	74 281	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	190	MK	49 241	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	400 506	MN	2 760 602	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	42 442	MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	31 821	MT	361 488	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		IY		NG	432 518	NH	3 288 054	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	3 218 414	ØZ		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	3 135	2F	459 269	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	3 135	NK	3 677 683	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	2 209 629	ØL	14 543 007	ØM			



**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : FASHION B. AIR (BEL AIR) Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est **rappelé** que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise FASHION B. AIR (BEL AIR)

Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	44 970	PF		PG		PH	44 970
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	73 786	PW	495	PX		PY	74 281
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	44 231	QA	121	QB	190	QC	44 161
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	2 644 162	QE	175 724	QF	396 604	QG	2 423 282
	Matériel de transport		QH	41 995	QI		QJ		QK	41 995
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	346 756	QM	19 565	QN	29 035	QO	337 285
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III		QC	3 150 929	QV	195 905	QW	425 830	QX	2 921 004
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QN	3 195 899	QP	195 905	QR	425 830	QR	2 965 975

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6		
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NJ							NM				NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ					

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FASHION B. AIR (BEL AIR)				Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	
		- corporelles	6E	6F	6G	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	
		- titres de participation	9U	9V	9W	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UE	UF		
	- financières	UG	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020  
Extension 1

FASHION B. AIR (BEL AIR)

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROVISIONS POUR IMPOTS	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
REDRESSEMENT FISCLAL	79 496			79 496



CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	459 269	UV		UW	459 269			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	252 210		252 210					
	Autres créances clients		UX	36 612		36 612					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	5 919		5 919					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	95 935		95 935				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	147 535		147 535				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	27 787		27 787				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	854 659		854 659					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	789 247		789 247					
	Charges constatées d'avance		VS	415 100		415 100					
	TOTAUX		VT	3 084 273	VU	2 625 004	VV	459 269			
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 352 817		2 352 817					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 070 556		376 839		693 717			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 131		6 131						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 421 050		1 421 050						
Personnel et comptes rattachés		8C	240 161		240 161						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	400 909		400 909						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	248 771		248 771					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	227 108		227 108					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 081		1 081						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	53 806		53 806						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	6 022 391	VZ	5 328 674		693 717				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	3 796	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	250 283	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					



Désignation de l'entreprise <b>FASHION B. AIR (BEL AIR)</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR <b>ET</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le <b>31/03/2020</b>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	8 028	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW 8 028
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8
		- imposées au taux de 0 %				ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW	WQ 974 308		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						<b>TOTAL I</b>	WR 982 336	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WS 2 236 120	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY
	Majoration d'amortissement *							XD
	Abatement sur le bénéfice ou exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés (1 septies) (art. 39 bis))	K9	Entreprises nouvelles (4i series)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 4i sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 4i undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (4i terdecies)	PA	
		ZFU-TE (art. 4i octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 4i duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 4i quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 4i sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 4i quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 4i septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)	YC	XG 95 935	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)	YB	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		95 935
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis D)	YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	XII 2 542 476	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI				
		déficit (II moins I)					XJ 1 560 140	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			XO 1 560 140	



Désignation de l'entreprise <u>FASHION B. AIR (BEL AIR)</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	10 690 207	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	10 690 207	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	1 560 140	
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)	YK	12 250 347	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	229 536	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Provision pour perte de change	9D	9E	202 934
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	8 028	9L 7 487
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	8 028	YO 210 421
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne W1	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>FASHION B. AIR (BEL AIR)</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(7 329 222)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(536 687)		Dividendes		ZI					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	(7 865 910)		Report à nouveau	ZG		(7 865 910)				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH		(7 865 910)			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7										YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance										YT	298 547
	– Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8										XQ	1 657 931
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	151 124
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	– Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES										ST	829 071
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	2 936 673
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	33 186
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ) ZS										9Z	73 306
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	106 492
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	1 173 828
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	720 849
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB	1 832 176
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	
	– Numéro de centre agréé * XP											
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)											
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA											
	Plus-values à 15 % JK											
	Plus-values à 19 % JM											
	Groupe : résultat d'ensemble JD											
	Plus-values à 15 % JN											
Plus-values à 19 % JP												
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JII		
N° SIRET de la société mère du groupe JJ												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : FASHION B. AIR (BEL AIR)

Néant **A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <sup>(1)</sup>		Valeur d'origine* <sup>(2)</sup>	Valeur nette réévaluée* <sup>(3)</sup>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <sup>(4)</sup>	Autres amortissements* <sup>(5)</sup>	Valeur résiduelle <sup>(6)</sup>
I - Immobilisations*	1	CESSION FDC	3 364 611			3 364 611
	2	MALI FUSION	308 976			308 976
	3	AAI BOUTIQUE	2 101 887		425 930	1 675 957
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente <sup>(7)</sup>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <sup>(8)</sup>	Court terme <sup>(9)</sup>	Long terme <sup>(10)</sup>			Plus-value taxables à 19 % <sup>(1)</sup> <sup>(11)</sup>
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	7 120 000	3 755 389	3 755 389			
	2		(308 976)	(308 976)			
	3		(1 675 957)	(1 675 957)			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <sup>(9)</sup>			1 770 456				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <sup>(10)</sup>							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <sup>(11)</sup>							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : FASHION B. AIR (BEL AIR) Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant [X] \*

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées\*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include Plus-values réalisées au cours de l'exercice and Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ]

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ]

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : FASHION B. AIR (BEL AIR) Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ⑦
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : FASHION B. AIR (BEL AIR) Néant  \*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise: FASHION B. AIR (BEL AIR) Néant \*

Exercice ouvert le: 01042019 et clos le: 31032020 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	60,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 361 871
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	1 770 456
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>8 132 327</b>

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	77 872
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	16 884
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>94 756</b>

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup>

Achats	ON	2 762 257
Variation négative des stocks	OQ	694 189
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	974 301
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	56 139
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>4 486 886</b>

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	3 740 197
---	----	-----------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	3 740 197
--	----	-----------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HY	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31032020

N° SIRET 3 7 8 7 2 8 8 8 5 0 0 2 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FASHION B. AIR (BEL AIR)

ADRESSE (voie) 210 RUE SAINT DENIS

CODE POSTAL 75002 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

### I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

#### A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c

#### B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x ( c )	f

#### C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

### II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

#### A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

#### B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

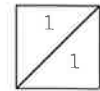
<i>(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>						
1	2	3	4	5	6	7
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit <small>imputé sur le déficit de l'exercice 7a</small>
<b>Total</b>						

**2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI**

	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	
<b>Total</b>	

**3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement**

	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Date de l'agrément	
<b>Total</b>	



(1)

Néant  \*

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE 31032020

N° SIRET 37872888500237

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FASHION B. AIR (BEL AIR)

ADRESSE (voie) 210 RUE SAINT DENIS

CODE POSTAL 75002 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	2
--	----	---

Forme juridique [ ] Dénomination LES FLORENTINES  
 N° SIREN (si société établie en France) 342883444 % de détention 99,00  
 Adresse : N° 210 Voie RUE SAINT DENIS  
 Code Postal 75002 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique [ ] Dénomination BEL AIR Belgique  
 N° SIREN (si société établie en France) 650988081 % de détention 100,00  
 Adresse : N° 108 Voie CHAUSSEE DE WATERLOO  
 Code Postal 1180 Commune UCCLE Pays BELGIQUE

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

SAULE EXPERTS-COMPTABLES JANVIER 2020 : ETAT PREPARATOIRE.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01042019	et clos le	31032020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
FASHION B. AIR (BEL AIR) 210 RUE SAINT DENIS 75002 PARIS					
SIRET	3	7	8	7	2
	8	8	8	5	0
	0	0	2	3	7
Mél: sroche@fashion-belair.com					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	1 560 140	
<b>2 Plus-values</b>	Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
	PV à long terme imposables à 15%				
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W					
---	--	--	--	--	--

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
			Nom / Adresse		
			N°		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom / Adresse		
			N°		

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>					
				Si oui, indication du logiciel utilisé	
				SAGE 100	

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
AVANTIS CONSULTING 1 rue de Chazelles 75017 PARIS					
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 04112020 Lieu: PARIS		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: Président Franck SITRUK		
			Signature:		

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

**H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup> payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	<b>c</b>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	<b>d</b>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	<b>e</b>		
	<b>f</b>		
	<b>g</b>		
	<b>h</b>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	<b>i</b>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<b>j</b>		
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>	<b>Total (a à h)</b>		

**I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):  * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:								
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements				
<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>				

**J DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise FASHION B. AIR (BEL AIR)

du 01/04/2019

Adresse 210 RUE SAINT DENIS 75002 PARIS

au 31/03/2020

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

**B - AUTRES FRAIS**

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 975
<b>Total</b>	<b>4 975</b>

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1)**

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . . . 2020 . . . (total col. 9 + total col. 10) 10	4 975	- de l'exercice . . . 2020 . . . 10	
- de l'exercice précédent 10	219 028	- de l'exercice précédent 10	(536 687)

Nom et qualité du signataire Franck SITRUK  
Président

À PARIS, le 04112020  
Signature,



<b>2020</b>	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>			<b>2069RCI</b>
Exercice du / au / ou au titre de l'année N		Néant		
PME au sens communautaire				
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>				
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)				
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>				
Crédit d'impôt		Montant		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE				
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>				
Dont montant préfinancé				
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte				
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail				
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés				
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>				
Crédit d'impôt		Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM				
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)</b>				
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>				
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			Montant	

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	16 884		16 884		16 884	
Concessions, brevets, droits similaires	44 970	44 970				
Fonds commercial	7 515 416		7 515 416	9 289 393	-1 773 977	
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	74 281	74 281		495	- 495	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 241	44 161	5 079	4 000	1 079	
Autres immobilisations corporelles	3 164 533	2 802 562	361 971	563 948	- 201 977	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	3 218 414	3 218 414				
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	459 269		459 269	438 223	21 046	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>14 543 007</b>	<b>6 184 389</b>	<b>8 358 618</b>	<b>10 296 059</b>	<b>-1 937 441</b>	
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements	30 000		30 000	90 669	- 60 669	
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	6 198 907	2 625 618	3 573 289	5 447 014	-1 873 725	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	288 823	251 126	37 697	544 852	- 507 155	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	5 919		5 919	35 693	- 29 774	
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	95 935		95 935		95 935	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	147 535		147 535	207 836	- 60 301	
. Autres	1 671 693	854 113	817 580	5 188 163	-4 370 583	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	370 039		370 039	168 704	201 335	
Disponibilités	5 740 825		5 740 825	4 237 517	1 503 308	
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	415 100		415 100	261 941	153 159	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>14 964 775</b>	<b>3 730 857</b>	<b>11 233 918</b>	<b>16 182 389</b>	<b>-4 948 471</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)				202 994	- 202 994	
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>29 507 782</b>	<b>9 915 246</b>	<b>19 592 536</b>	<b>26 681 442</b>	<b>-7 088 906</b>	

**Bilan (suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/03/2020</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/03/2019</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 614 755)	2 614 755	2 614 755	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	19 685 310	19 685 310	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	425 916	425 916	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	428 534	428 534	
Report à nouveau	-7 865 910	-7 329 222	- 536 688
Résultat de l'exercice	-2 236 120	-536 687	-1 699 433
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>13 052 485</b>	<b>15 288 605</b>	<b>-2 236 120</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	310 453	504 879	- 194 426
Provisions pour charges	79 496	79 496	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>389 949</b>	<b>584 375</b>	<b>- 194 426</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 070 556	1 320 839	- 250 283
. Découverts, concours bancaires	2 352 817	4 767 202	-2 414 385
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	6 131	2 336	3 795
. Associés	1 081		1 081
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 000	- 5 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 421 050	2 219 298	- 798 248
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	240 161	387 323	- 147 162
. Organismes sociaux	400 909	436 425	- 35 516
. Etat, impôts sur les bénéfices		114 561	- 114 561
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	248 771	952 769	- 703 998
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	227 108	152 380	74 728
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	53 806	450 329	- 396 523
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>6 022 391</b>	<b>10 808 461</b>	<b>-4 786 070</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)	127 712		127 712
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>19 592 536</b>	<b>26 681 442</b>	<b>-7 088 906</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/03/2020</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/03/2019</b> (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	6 354 782		6 713 780	8 330 288	-1 616 508	-19,41
Production vendue biens			-358 998		- 358 998	N/S
Production vendue services	7 089		7 089	14 998	- 7 909	-52,73
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>6 361 871</b>		<b>6 361 871</b>	<b>8 345 287</b>	<b>-1 983 416</b>	<b>-23,77</b>
Production stockée						
Production immobilisée			16 884		16 884	N/S
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 404 000	267 067	1 136 933	425,71
Autres produits			77 872	55 999	21 873	39,06
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>7 860 626</b>	<b>8 668 352</b>	<b>- 807 726</b>	<b>-9,32</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 963 727	3 211 436	-1 247 709	-38,85
Variation de stock (marchandises)			633 520	113 179	520 341	459,75
Achats de matières premières et autres approvisionnements			389 870	271 494	118 376	43,60
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			60 669	244 487	- 183 818	-75,19
Autres achats et charges externes			2 936 673	3 098 155	- 161 482	-5,21
Impôts, taxes et versements assimilés			106 492	193 703	- 87 211	-45,02
Salaires et traitements			1 754 561	2 337 302	- 582 741	-24,93
Charges sociales			584 605	742 441	- 157 836	-21,26
Dotations aux amortissements sur immobilisations			195 905	218 561	- 22 656	-10,37
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 625 618	1 550 997	1 074 621	69,29
Dotations aux provisions pour risques et charges			22 453	367 496	- 345 043	-93,89
Autres charges			56 139	270 982	- 214 843	-79,28
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>11 330 232</b>	<b>12 620 232</b>	<b>-1 290 000</b>	<b>-10,22</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-3 469 606</b>	<b>-3 951 880</b>	<b>482 274</b>	<b>12,20</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			2	0	2	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			9 961	19 962	- 10 001	-50,10
Reprises sur provisions et transferts de charges			212 817	510 045	- 297 228	-58,27
Différences positives de change			4 699	67 356	- 62 657	-93,02
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				6 717	- 6 717	-100
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>227 479</b>	<b>604 080</b>	<b>- 376 601</b>	<b>-62,34</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			854 113	231 231	622 882	269,38
Intérêts et charges assimilées			26 398	38 176	- 11 778	-30,85
Différences négatives de change			3 709	45 831	- 42 122	-91,91
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				98 780	- 98 780	-100
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>884 221</b>	<b>414 019</b>	<b>470 202</b>	<b>113,57</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-656 741</b>	<b>190 061</b>	<b>- 846 802</b>	<b>445,54</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-4 126 347</b>	<b>-3 761 819</b>	<b>- 364 528</b>	<b>9,69</b>

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 769 826	3 569 688	200 138	5,61
Produits exceptionnels sur opérations en capital		540 000	-540 000	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>3 769 826</b>	<b>4 109 688</b>	<b>-339 862</b>	<b>-8,26</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	170 990	329 990	- 159 000	-48,18
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 804 544	554 567	1 249 977	225,40
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>1 975 534</b>	<b>884 557</b>	<b>4 635 977</b>	<b>123,34</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>1 794 292</b>	<b>3 225 131</b>	<b>-1 430 839</b>	<b>-44,37</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-95 935		- 95 935	N/S
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>15 402 932</b>	<b>13 382 120</b>	<b>2 020 812</b>	<b>15,10</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>17 639 052</b>	<b>13 918 807</b>	<b>3 720 245</b>	<b>26,73</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-2 236 120</b>	<b>-536 687</b>	<b>-1 699 433</b>	<b>316,65</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

## Annexes des comptes annuels

### PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2020 dont le total est de 19 592 536,47 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -2 236 120,42 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciel, Brevets	1 à 4 ans
Agencements, aménagements des terrains	4 à 10 ans
Agencements des boutiques	5 ans
Matériel de transport	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 ans



## **IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute des titres de participation, ainsi que les titres immobilisés est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence

## **STOCKS**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon méthode du dernier prix d'achats et les frais accessoires et de douane.

Les stocks de marchandises ont été dépréciés pour un montant de 2 625 618 € pour tenir compte des marchandises obsolètes ou détériorées ne pouvant être vendus.

Et cela pour tenir compte de la valeur nette du stock à la date d'arrêté des comptes

## **CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **OPERATIONS EN DEVISES**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

## **FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.



**AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19**

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et la société s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entités, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

La société a fermé du 17 mars 2020 au 11 mai 2020. Elle a eu recours à des mesures de chômage partiel.

A la date d'arrêté des comptes par l'organe de gouvernance des états financiers en 2020 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

**Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

### ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET CONTINUITE D'EXPLOITATION

*Au cours de l'exercice écoulé les événements suivants sont intervenus :*

- Dénouements de certaines provisions et litiges, impactant le résultat, à savoir :

Dénouement de la Provisions pour perte de changes	202 994 €
Condamnation Aff/Prud hommes	13 885 €
<b>Soit un impact sur le compte de résultat de</b>	<b>216 880 €</b>

- Dépréciation d'une partie du stock de marchandises destiné à la vente en ligne pour un montant de 2 625 618€. Il s'agit principalement de marchandises obsolètes ou détériorées entreposé chez le prestataire Logistiques « Dépôt Bingo ». Et cela pour tenir compte de la valeur nette du stock à la date d'arrêté des comptes.
- Par acte du protocole d'accord en date du 28 mai 2019 et avenant à cette même date, la Société a fixé avec son propriétaire, pour la boutique située au 26 avenue des Champs Elysées PARIS. Le protocole d'accord transactionnel de cession du 28 mai 2019, fixe le montant de l'indemnité ainsi que la date de libération des locaux à la date du 31/10/2019.
- Par acte de résiliation à l'amiable en date du 26 juillet 2019, la société a consenti au profit du bailleur, la résiliation à l'amiable du Fonds de commerce de la boutique situé Av Secrétan PARIS 75019.
- Par acte de cession du 11 avril 2018, la société a consenti au profit du bailleur, la vente du Fonds de commerce de la boutique situé Avenue Victor Hugo PARIS 75016.

### TEST DE DEPRECIATION DES TITRES ET DES COMPTES COURANTS

Un test de dépréciation a été effectué sur les titres des sociétés :

- LES FLORENTINES est sans activité depuis plusieurs exercices, elle est en cours de liquidation.  
Les Titres « LES FLORENTINES » ont été dépréciés à 100% depuis l'année précédent.  
De plus, le compte courant « LES FLORENTINES » ont été dépréciés à 100% cette année pour 854 113 €
- « SPRL BEL AIR Belgique » au capital de 18.600€, société qui exploite un point de vente distribuant les produits « Bel Air ».  
Les Titres sont dépréciés à 100% depuis l'année précédent, pour tenir compte de la cessation d'activité le 14 aout 2019.

### **CONTINUITE D'EXPLOITATION**

La cession du fonds de commerce de la boutique du 26 Avenue des Champs Elysées permet à la Société d'assurer le bon fonctionnement pour la période post-clôture, et ceux malgré les dettes et nantissements cumulés.

La direction considère que pour les comptes de l'exercice clos au 31/03/2020 le principe comptable de continuité d'exploitation est respecté.

### **EFFECTIF DE L'ENTREPRISE**

Sur l'année 2019/2020, l'effectif moyen est de 60 équivalents temps plein, contre 70 sur la période 2018/2019.

Étant donné l'âge et l'ancienneté du personnel, le montant des indemnités de départ en retraite n'est pas calculé car non significatif.

## AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

### Provisions pour risques et charges

*Détail des provisions pour risques et charges :*

- Une provision pour risques et charges a été comptabilisée l'année précédent à hauteur de 288 000 € pour faire face au litige avec la Société DENTELLE SOPHIE HALETTE concernant un contentieux jugé au Tribunal de grande instance de Paris le 05 novembre 2018 ; un complément de provision de 22 653€ a été comptabilisée pour ramener la provision à 310 653€ au 31/03/2020 pour tenir compte de la décision en cour de cassation du 11 mars 2020.
- Une provision pour risques et charges a été comptabilisée à hauteur 22 453 € concernant le litige Prud'homal ouvert avec un salarié ; réclamation depuis 2019 ;
- La provision pour impôt concerne les amendes et pénalités pour 79 469 € suite la proposition de rectification du 18 mars 2019 pour la période du 01/04/2014 au 31/03/2017.
- Une provision pour risque de perte du compte courant « LES FLORENTINES » pour 854 113€ au 31/03/2020 car sans activité depuis plusieurs exercices, elle est en cours de liquidation.

La société estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour sont d'un montant suffisant pour que la situation financière ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

### Situation financière

Les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social.

### Evénements post-clôture

Certains événements postérieurs à la date de clôture se traduisent par les informations suivantes :

- La DGFIP a requis un inscription de privilège pour une créance d'impôts et taxes pour la somme de 49 673€.. .  
Selon le bordereau de situation fiscale, à la date du 03 décembre 2020, Le solde à payer et de 222 667€.

## Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			16 884
Autres immobilisations incorporelles	9 334 363		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	74 281		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	48 231		1 200
Autres installations, agencements, aménagements	3 161 109		
Matériel de transport	42 442		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	393 310		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>3 719 372</b>		<b>1 200</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	3 218 414		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	438 223		24 180
<b>TOTAL</b>	<b>3 656 637</b>		<b>24 180</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 710 372</b>		<b>42 264</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			16 884	
Autres immobilisations incorporelles		1 773 976	7 560 387	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			74 281	
Installations techniques, matériel et outillages industriels		190	49 241	
Autres installations, agencements, aménagements		400 506	2 760 602	
Matériel de transport			42 442	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		31 821	361 488	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>432 518</b>	<b>3 288 054</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			3 218 414	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		3 135	459 269	
<b>TOTAL</b>		<b>3 135</b>	<b>3 677 683</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 209 629</b>	<b>14 543 007</b>	

Les immobilisations Incorporelles :

Elles correspondent essentiellement :

- Droits aux bail et Fonds de commerce acquis : 5 041 k€
- Mali de TUP : 387 K€

Sortie des Fonds de commerce cédés pour une valeur nette comptable de 1 774K€

En valeur brute, les immobilisations incorporelles s'élèvent à 9 334 K€ en 2019 contre 7 577K€ en 2020.

Corporelles

En valeur brute, les immobilisations corporelles s'élèvent à 3 719 K€ en 2019 contre 3 822 K€ en N-1.

Sorties de l'exercice

Il s'agit essentiellement des sorties des fonds de commerces, des installations & agencements et matériel vendus lors de la fermeture des 3 boutiques.

## Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	44 970			44 970
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	73 786	495		74 281
Installations techniques, matériel et outillages industriels	44 231	121	190	44 161
Installations générales, agencements divers	2 644 162	175 724		2 423 282
Matériel de transport	41 995			41 995
Matériel de bureau, informatique, mobilier	346 756	19 565	29 035	337 285
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>3 150 929</b>	<b>195 905</b>	<b>425 830</b>	<b>2 921 004</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 195 899</b>	<b>195 905</b>	<b>425 830</b>	<b>2 965 975</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	495				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	121				
Installations générales, agencements divers	175 724				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	19 565				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>195 905</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>195 905</b>				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

## Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	FIn exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	301 886    202 994  79 496	22 453	13 886   202 994	310 453      79 496
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>584 375</b>	<b>22 453</b>	<b>216 880</b>	<b>389 949</b>
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	3 218 414			3 218 414
	1 365 492	1 260 126		2 625 618
	251 126			251 126
	9 823	854 113	9 823	854 113
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>4 844 855</b>	<b>2 114 239</b>	<b>9 823</b>	<b>6 949 271</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 429 230</b>	<b>2 136 692</b>	<b>226 703</b>	<b>7 339 220</b>
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		2 114 239 22 453	9 823 212 817	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.



## Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			459 269
Autres immobilisations financières	459 269		
Clients douteux ou litigieux	252 210	252 210	
Autres créances clients	36 612	36 612	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	5 919	5 919	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	95 935	95 935	
- T.V.A	147 535	147 535	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	27 787	27 787	
- Divers			
Groupe et associés	854 659	854 659	
Débiteurs divers	789 247	789 247	
Charges constatées d'avance	415 100	415 100	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 084 273</b>	<b>2 625 004</b>	<b>459 269</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	2 352 817	2 352 817		
- plus d'un an	1 070 556	376 839	693 717	
Emprunts et dettes financières divers	6 131	6 131		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 421 050	1 421 050		
Personnel et comptes rattachés	240 161	240 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	400 909	400 909		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	248 771	248 771		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	227 108	227 108		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 081	1 081		
Autres dettes	53 806	53 806		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 022 391</b>	<b>5 328 674</b>	<b>693 717</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 796			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	250 283			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

## Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

(Entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	3 218 414		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances (compte courant) LORENTINE	854 113		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

**Fonds commercial**

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Fonds de commerce	1 438 746			1 438 746
Mali de Fusion	3 553 232			3 553 232
Mali de TUP BETA	386 938			386 938
Droit au Bail	2 136 746			2 136 746

**FONDS DE COMMERCE :**

La direction procède régulièrement à l'évaluation de la valeur des fonds exploités par référence aux cessions intervenues dans le périmètre de localisation des fonds détenus.

Par ailleurs, elle test à la clôture la valeur desdits biens en privilégiant 2 critères :

- Evolution du chiffres d'affaires réalisé d'un exercice à l'autre, et perspective de développement ;
- Rentabilité des sites exploités à partir de la marge brut dégagée par ceux-ci.

Eu égard aux critères indiqués aux fonds de commerce. Il n'a été procédé de dépréciation.

**MALI DE FUSION :**

Le mali de fusion est affecté aux Fonds de commerce. Il se décompose comme suit :

- Rosier :	1 544 884 Euros
- Fbg Saint Antoine :	617 953 Euros
- Rue St Antoine :	617 953 Euros
- <u>Jean Bologne :</u>	<u>772 442 Euros</u>
TOTAL :	3 553 232 Euros

## Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :	359
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	4 457
<b>TOTAL</b>	<b>4 816</b>

## Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 131
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 760
Dettes fiscales et sociales	670 153
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : )	50 078
<b>TOTAL</b>	<b>777 122</b>

## Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	415 100	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>415 100</b>	

**Composition du capital social**

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	14 526 418	0,18
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	14 526 418	0,18

**Ventilation du chiffre d'affaires net**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	6 354 782
Ventes de produits finis	
Prestations de services	7 089
<b>TOTAL</b>	<b>6 361 871</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	6 354 099
Etranger	7 771
<b>TOTAL</b>	<b>6 361 871</b>

**Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-4 126 347	
Résultat exceptionnel (et participation)	<b>1 794 292</b>	
Résultat comptable	-2 236 120	

**Résultat Exceptionnel**

Le résultat exceptionnel se compose principalement :

- Du complément de l'indemnité d'éviction de la boutique des champs Elysées.
- De l'indemnité d'éviction de la boutique de Secrétan ;
- De la sortie des immobilisations de la boutique des champs Elysées et de Secrétan ;
- L'indemnité pour la résiliation du bail de la boutique de Victor Hugo ;

## Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
- Engagement réciproque crédit documentaire	Néant
- Nantissement des VMP et titres de participation	59 159
- Nantissement de Fonds de commerce Rue de Rosiers 75004 PARIS	144 000
- Nantissement du Fonds de commerce 101 Rue de Belleville 75011 PARS	120 000
- Nantissement du Fonds de commerce 93 Av KLEBER 75016 PARS	276 456
- Nantissement du Fonds de commerce 97 Rue du BAC 75007 PARS	117 882
- Nantissement du Fonds de commerce 301 Rue de Vaugirard 75015 PARIS	190 115
<b>TOTAL</b>	<b>907 612</b>
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
- Caution solidaire tous engagements constitués par M. Eric SITRUK à échéance 30/01/2025 sur la banque MONTE PASCHI	600.000
<b>TOTAL</b>	<b>600 000</b>
Dont concernant :	
- les dirigeants : 600 000	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

**Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés**

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de pension retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

**Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Employés	60	
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	

**Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société**

L'ensemble constitué de la société et des filiales contrôlées ne dépasse pas pendant deux exercices successifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, la taille déterminées par référence à 2 des 3 critères mentionnés à l'article. L 123-16. Ainsi la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés.



## Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
<b>Les Florentines</b>					<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2019</u>		<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2019</u>	
210 Rue Saint Denis PA	5 184 281		62,00	3 200 000	49 097	918 393		0,00		
<b>BEL AIR Belgique</b>					<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2020</u>		<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2020</u>	
BELGIQUE	18 414		100,00	18 414	18 414			23.177	-23 409	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

**Observations complémentaires :**

- La Société Les Florentines a cessé toute activité et la participation est provisionnée en totalité.
- La société SPRL BEL AIR Belgique filiale à 100% au capital de 18.600€ , société qui exploite un point de vente distribuant les produits « Bel Air ». Elle a cessé son activité le 14 aout 2019

## Fashion B Air

### 4. Rapports des commissaires aux comptes

**FIDUCO SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT  
AUX COMPTES**



TÉL : 01.40.40.78.00 +  
FAX : 01.42.00.53.33  
E-mail : fiduco@free.fr

**FASHION B. AIR**  
**Société anonyme au capital de 2 614 755 €**  
**Siège social : 210, Rue Saint Denis – 75002 PARIS**  
**R.C.S. PARIS B 378 728 885**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

# FIDUCO SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Aux Actionnaires de la société FASHION B.AIR,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FASHION B. AIR relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 31 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

100, RUE PETIT – 75019 PARIS – SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 6.000€  
R.C PARIS B 399 876 382  
NIF : FR 88 399 876 382 00025 -- NAF 69.20 Z  
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA REGION PARISIENNE  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

# FIDUCO SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### *Informations relatives au gouvernement d'entreprise*

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

100, RUE PETIT – 75019 PARIS – SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 6.000€

R.C PARIS B 399 876 382

NIF : FR 88 399 876 382 00025 – NAF 69.20 Z

MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA REGION PARISIENNE

MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

# FIDUCO SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que

100, RUE PETIT - 75019 PARIS - SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 6.000€

R.C PARIS B 399 876 382

NIF : FR 88 399 876 382 00025 - NAF 69.20 Z

MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA REGION PARISIENNE

MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

## FIDUCO SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 décembre 2020

Le commissaire aux Comptes

**FIDUCO SAS**



Représentée par son Président,  
Gabriel SZULMAN

**FIDUCO SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT  
AUX COMPTES**

**FASHION B. AIR**  
**Société anonyme au capital de 2 614 755 €**  
**Siège social : 210, Rue Saint Denis – 75002 PARIS**  
**R.C.S. PARIS B 378 728 885**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

100, RUE PETIT – 75019 PARIS – SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 6.000€  
R.C PARIS B 399 876 382  
NIF : FR 88 399 876 382 00025 – NAF 69.20 Z  
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA REGION PARISIENNE  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS



# **FIDUCO SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 225-40 DU CODE DE COMMERCE EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

Aux Actionnaires de la société FASHION B.AIR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **I. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

# **FIDUCO SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

## **II. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

Aucune

Fait à Paris, le 14 décembre 2020

Le commissaire aux Comptes

**FIDUCO SAS**

Représentée par son Président,

Gabriel SZULMAN

